



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Toyota

Question écrite n° 8928

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions financières de l'implantation d'une usine Toyota à Onnaing. Il souhaite en effet que M. le ministre puisse lui préciser le montant total des différentes aides publiques ou exonérations qui seront accordées à la société Toyota dans le cadre de cette opération d'implantation, leur répartition par collectivités et établissements publics (Etat, collectivités locales, DATAR, Union européenne...) ainsi que la nature de ces aides ou exonérations.

Texte de la réponse

L'octroi d'aides pour le secteur automobile obéit à une procédure extrêmement encadrée. Il existe en effet un encadrement communautaire spécifique à l'automobile. L'octroi d'aides publiques est conditionné à la définition précise et complète d'un projet. L'entreprise Toyota n'ayant pas encore complètement finalisé les modalités de son projet, le montant des aides qui pourraient être octroyées ne peut être déterminé. Le moment venu, il appartiendra aux pouvoirs publics de notifier le montant global des aides qu'ils comptent accorder à la Commission européenne qui se prononcera dessus. Ce montant sera évalué en mesurant le handicap inhérent au choix du site retenu par rapport à tout autre site qui présenterait une alternative crédible. L'état de l'offre est aussi un paramètre qui sera pris en compte dans cette évaluation. Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure que le montant des aides qui pourra être octroyé sera connu. En tout état de cause, le montant des aides envisagées est modeste par rapport aux aides accordées aux autres projets automobiles récemment implantés en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8928

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 1998, page 241

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1345